

**DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES 2026-2027 APPLICABLES AU MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET
ENVIRONNEMENTALES, DEVELOPPEMENT DURABLE & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA
SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 26 mai 2026 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de François MARTIN, Vice-président chargé de la formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2026-2027 applicables au Module Responsabilités sociétales et environnementales, développement durable & violences sexistes et sexuelles telles que présentées en annexe.

Membres en exercice : 44

Votes : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD



Le 29 septembre 2026

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)

DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraîne la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2026-2027 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation	Obtention de l'open badge
Licence DEUST	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »	Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne
	Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2		Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST	
LAS et LAR	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales. Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) » Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.	
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2	
BUT	Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année. Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance. Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.			